

## SÉANCE du 29 mars 2022

**Etaient présents :** Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Messieurs Philippe PENNY, maire, Cédric ANGOULEVANT, Vincent BASTON, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

**Absents :** Marie-Françoise MICHEL (représentée par Maryline DODIN), Franck LEJEUNE.

**Secrétaires de séance :** Philippe PENNY, Luc PEYRONEL.

**Secrétaires de mairie :** Mesdames Laëtitia ANGOULEVANT et Christine GIOILLAND-GANDIN.

M. Le Maire dispose le conseil dans une assemblée où les précautions sanitaires sont respectées. Les Conseillers présents et la Secrétaire de mairie se réunissent dans la plus grande salle de la commune : masqués, ils sont installés de manière à respecter la distanciation physique et les gestes barrières. Le conseil commence à 20 heures.

*Ces conditions sanitaires privent les habitants de la possibilité d'assister aux Conseils Municipaux. Afin d'apporter néanmoins aux habitants toute la visibilité sur la gestion municipale de notre commune, les CR comportent des explications complètes. Les questions sont bienvenues (mèl, tél.).*

En exergue, le Maire rappelle la nécessité d'appliquer individuellement **les précautions sanitaires** afin de ne pas favoriser la diffusion d'une nouvelle vague du virus de la Covid19.

En introduction, le Maire tient à remercier les habitants qui ont d'ores et déjà démontré par leurs dons un soutien aux blessés et réfugiés ukrainiens, dont l'exode rappelle ceux des Belges en 1914 et 1940, ainsi que l'accueil du train des enfants de Soissons à Senonches le 24 décembre 1914 : « Continuons ensemble, en agissant selon nos principes républicains ».

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal est :

- Approbation compte administratif 2021
- Approbation compte de gestion 2021
- Affectation du résultat 2021 et vote du budget primitif 2022
- Demande de subventions
- Vote du taux d'imposition 2022
- Modification des modalités d'accès au SI Infogéo28 (RGPD)
- Travaux peinture location ancien presbytère
- Question diverses

---

### *Délibérations*

---

#### ➔ **Approbation compte administratif 2021**

- La section d'investissement est positive de 11 745,47€ (recettes de 167 199,74 et dépenses de 155 454,27) et avec le résultat reporté de 2020 (-63 329,48), le résultat de clôture est de -51 584,01€.
- La section de fonctionnement est positive de 35 641,81€ (recettes de 131 331,42 et dépenses de 95 689,61) et avec le résultat reporté de 2020 (94 345,23), le résultat de clôture est de 129 987,04€.
- L'excédent global entre les deux sections est donc de 78 403,03€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## → Approbation compte de gestion 2021

Après avoir écouté le maire sur la politique menée en 2021 et ses différentes actions, le conseil donne son accord à l'unanimité.

## → Affectation du résultat 2021 et vote du budget primitif 2022

L'étude rétrospective depuis 2018 des recettes et subventions a été réalisée avec plusieurs enseignements :

- Les recettes du gîte communal ont doublé entre 2018 et 2020, puis se stabilisent au plus haut niveau avec l'accueil de la famille relogée après incendie de leur habitation ; Prévoir que les dépenses d'énergie reviendront de nouveau à la municipalité lorsque cette famille regagnera sa maison reconstruite.
- Les loyers du presbytère rejoignent lentement le niveau de 2019, après un « trou » des avant-derniers locataires en 2020;
- Les recettes de location d'espace pour antennes des opérateurs télécom n'augmentent plus ;
- Les taxes locales se maintiennent effectivement grâce à la compensation par le Département de la disparition de la taxe d'habitation des résidences principales.
- Les taux des subventions obtenues pour investissements (DSIL/DETR, FDI) ont été chaque année au taux maximal par rapport aux demandes déposées, à 2 exceptions près. Mais déjà en 2022 le Département annonce que les taux seront sans doute réduits, voire des subventions annulées, du fait de l'abondance de projets.

Le contexte oblige donc à **anticiper les impacts de l'augmentation du coût des énergies, ainsi que l'inflation** survenue depuis 2021. Pour cela, plusieurs principes sont à appliquer systématiquement :

1. **Diminuer les besoins en énergies :**
  - isolation thermique des bâtiments (presbytère, grenier mairie),
  - systèmes de chauffage (PAC au presbytère, convecteurs anciens en mairie),
  - demander à Energie28 à réviser le plan d'éclairage public afin d'éteindre plus tôt en soirée. Résoudre une fois pour toutes le problème de l'éclairage public qui reste allumé par erreur les nuits du week-end sur le centre du village.
2. **Réduire les dépenses de fonctionnement :** exemple suppression de ligne téléphonique pour le fax (500€/an); abonnement PanneauPocket offrant 1 semestre offert pour un engagement de 3 années (-17%).
3. Conserver une « réserve » d'environ 10% dans les dépenses de fonctionnement prévues dans le budget primitif 2022, et **s'informer collectivement** sur les bonnes pratiques pour la résilience des territoires ;
4. Introduire une très légère augmentation des **taxes locales**, de l'ordre de 1% par an sur les taxes foncières, car celles-ci n'ont pas augmenté depuis au moins 10 ans.
5. S'astreindre à obtenir les meilleures conditions financières possibles si un emprunt devenait nécessaire dans les années à venir. Pour mémoire, le dernier emprunt pour les travaux de rénovation de l'église a été passé auprès d'une banque publique, l'Agence France Locale, au taux de 0,22% sur 10 ans (soit des frais financiers de 2€ par habitant, en tout et pour tout).
6. **Rechercher les sources complémentaires de financements**, principalement au travers des appels à projets provenant des différents Ministères, et relayés par la Région, le Département, le PETR,

certaines Syndicats (SIDEF, Energie28,...), Agences de l'eau, Associations avec Délégation de Service Public (Eure-et-Loir Nature), la ComCom des Forêts du Perche etc.

A titre d'exemple, le Syndicat Energie28 a priorisé des travaux de réseaux électrique au niveau du département dont des équipements vétustes de La Saucelle ont bénéficié depuis 2021 :

- 97.958,51€ pour le renforcement de l'alimentation électrique vétuste du I-d La Corbinière,
- 9.220,73€ pour les mâts d'éclairage public dans les virages de La Corbinière,
- 27.600€ suppression des 40 lampes à vapeur de mercure, remplacées par des LED respectueuses de la faune nocturne (2200K), dont 13.800€ HT à la charge de la commune.

Autrement dit, ce programme d'Energie28 en 2021 a introduit à lui seul un **financement additionnel** équivalent aux **3/4 du budget d'investissement annuel 2022** de La Saucelle.

Pour 2022, les programmes suivants ont été sollicités, ou vont l'être incessamment, afin d'obtenir des **prestations d'expertise gratuites** et /ou des **subventions** ou **financements** : les sommes et expertises sont à confirmer dans les semaines ou mois à venir. Pour cette raison, le budget primitif 2022 approuvé ce jour ne tient pas compte de ces sources complémentaires de financement à venir.

- **Rénovation énergétique** (presbytère et mairie) :
  - 4,5 k€ : Certificats d'Economies d'Energie (C2E, via le PETR) ; normes très strictes à respecter ; considéré comme de l'auto-financement, et s'ajoute donc aux subventions
  - 15,7k€ : Convention ADEME-Energie28 (subvention exceptionnelle).
- **Environnement et voirie** :
  - 14k€ Rénovation de mares et étangs (Plan de Relance National au travers de la Préfecture de Région → convention avec l'association Eure-et-Loir Nature sous DSP, 2 experts et frais de démarrage ; suites possibles sur 2023 – 2027).  
Outre le maintien de la biodiversité (trames vertes et bleues), ces travaux d'amélioration permettront d'éviter des dépenses communales de voirie, car plusieurs mares peuvent être remises en état de manière à ce que les eaux de ruissellement ne dégradent plus le revêtement des voies communales qui les longent (La Commanderie, Les Pesles, Cours du Puits, ...).
- **Tourisme et patrimoine & maintien du commerce en centre-bourg** :
  - <en cours de montage> fonds européen LEADER (via le PETR) / création d'une passerelle mémorielle et touristique sur la Gervaine au niveau de La Corbinière, avec documents de présentation sur Internet (vidéos, pages d'information), en lien avec la ComCom/Office du Tourisme afin de créer des « produits touristiques » pour visites de l'église restaurée et parcours du Chemin de Mémoire des Résistants euréliens, avec arrêt prévu au restaurant du village ;
  - <en cours d'étude> amélioration du cours d'eau Gervaine & chemins de promenade-randonnée, avec les 2 services Départementaux concernés, et avec la ComCom. Contacts Fédération Départementale Pêche Protection Milieux Aquatiques, GEMAPI (en cours de définition), Comité Départemental des Randonnées Pédestres.
- Et aussi l'abondement à venir de la Fondation du Patrimoine grâce aux dons des particuliers qui ont soutenu le chantier de **rénovation de l'église peinte** de La Saucelle. La campagne de dons sera clôturée en octobre 2022, ce qui permettra de fixer le niveau d'abondement par rapport aux 10k€ de dons déjà collectés par la Fondation du Patrimoine.

Il faut noter que la constitution de ces dossiers, afin d'être éligibles aux financements, requiert des ressources significatives de la part de l'équipe municipale, avec parfois l'appui bienvenu de quelques habitants volontaires, en temps passé et pour une compréhension correcte des logiques à respecter.

## → Demande de subventions

Avec un vote sur chaque subvention, les différentes demandes arrivées à la mairie sont :

- APE : 50€ (unanimité)
- Fondation du Patrimoine : 50€ (unanimité)
- CEDREL : 50€ (unanimité)
- ADMR : 70€ (unanimité)
- Dojo Brezollien : pour deux élèves, 20€ (unanimité)
- Ecole de musique de Verneuil : 20€ (unanimité)
- Secours Catholique : 50€ (une abstention, un contre, huit pour)
- Ecoles de La Puisaye et de La Framboisière : 0€ (unanimité, du fait de la présentation du dossier).

*Rappel : chaque enfant dispose d'une cagnotte communale de 200€ utilisable au cours de sa scolarité.*

## →Vote du taux d'imposition 2022

Le maire propose de monter légèrement sur plusieurs années, de +1% par an, les taxes foncières bâties (29,74%) et non bâties (17,90%), même si les bases d'imposition avaient quant à elles été un peu augmentées chaque année par l'administration fiscale. Or l'avenir nous réserve des besoins de financement propre de la commune pour accompagner les ruptures imposées par la réduction des énergies d'origine fossile. Avec une voix contre, cette hausse pour 2022 est acceptée avec 9 voix pour.

## → Demande de subventions auprès d'Energie28

Grâce à une convention ADEME-Energie28, la municipalité demandera une subvention pour la rénovation énergétique du presbytère et de la mairie. Le conseil accepte à l'unanimité.

## → Modification des modalités d'accès au SI Infogéo28 (RGPD)

C'est une décision complémentaire de la délibération déjà prise par le Conseil Municipal en 2021 concernant la protection des données personnelles collectées par la municipalité pour informer les habitants. Cette fois-ci, la délibération concerne la protection des données déjà collectées par les services nationaux (cadastre, etc), qu'il convient de ne pas laisser filtrer en dehors des services qui ont à en connaître. Le conseil accepte à l'unanimité. Et nomme une employée référente non élue, Mme GIOILLAND-GANDIN.

## → Travaux peinture location ancien presbytère

Avec la réfection complète des enduits et peintures de la cuisine du logement par les locataires, suite au démontage du système de chauffage au gaz en février 2022, et à l'installation de la PAC électrique, le conseil à l'unanimité vote pour une somme de 400€.

## →Pour mémoire : programme de travaux 2022 et subventions demandées pour investissements

Le programme d'investissements 2022 avait été priorisé par le conseil du 14 décembre 2021, et les décisions prises ce jour pour le budget primitif 2022 correspondent bien aux priorités retenues fin 2021 :

1. **Lutte contre le réchauffement climatique** (isolation et chauffage de l'ancien presbytère ; isolation des combles de la mairie) ;
2. **Voies** (un chiffrage a été demandé à la Direction des Routes d'Eure-et-Loir ; panneaux « feux de forêt » et « village étoilé » ; aménagements de 2 virages sans visibilité) ;
3. **Patrimoine** (aménagement du cimetière ; travaux de couverture urgents sur l'église. Par contre les travaux nécessaires de charpente seront plus longs à concevoir et planifier) ;

4. **Tourisme – Culture mémorielle** (Passerelle de sécurité pour piétons et vélos à La Corbinière afin de franchir la Gervaine vers l'aire de parachutage pour la Résistance, à La Pommeraie).

---

### *Questions diverses*

---

#### → **Service aux habitants : Secrétariat de Mairie**

Le recrutement en CDD de **Madame GIOLLAND-GANDIN** comme Secrétaire de Mairie est mis en place à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, comme prévu après la période de montée de compétence au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, en biseau avec Madame ANGOULEVANT.

Les élus renouvellent leurs remerciements, au nom de tous les habitants, à **Madame Laëtitia ANGOULEVANT** pour son engagement saucellois ; elle a notamment maîtrisé une profonde transformation de son métier depuis l'arrivée de la dématérialisation dans les procédures administratives en 2014, et apporté une aide efficace et humaine à tous les habitants qui ont effectué des démarches.

Les élus souhaitent une bonne continuité à Madame GIOLLAND-GANDIN, laquelle s'appuie déjà sur un réseau de contacts opérationnels pour sa mission à La Saucelle. Le partage d'expérience se poursuivra avec Madame ANGOULEVANT, pour mieux faire face ensemble aux changements à venir.

**Les horaires d'ouverture des permanences de la Mairie** sont confirmés dans leur **extension** expérimentée au 1<sup>er</sup> trimestre : **Mardi et Vendredi, de 14h à 17h** (au lieu de 16h).

→ **Elections présidentielles** : 10 avril, 24 avril. Bureau ouvert de 8h à 19h. Les tours de garde des 2 tours sont établis afin de respecter les règles en vigueur.

#### → **Sécurité : Gendarmerie Nationale & Groupama / prévention contre les cyber-menaces**

A la suite de plusieurs arnaques par internet subies par des professionnels et des habitants de La Saucelle, la municipalité a fait appel à 2 partenaires afin que chacun dans la commune puisse adopter de bonnes pratiques de **prévention contre la cyber-délinquance**. Le 1<sup>er</sup> avril, la **Gendarmerie Nationale** viendra présenter comment se protéger face aux différentes arnaques et attaques sur Internet. Puis, à une date à définir, **l'assureur Groupama** assurera un **atelier de mise en pratique** par les habitants qui le souhaiteront (en utilisant leurs propres Smartphones, tablettes et PC) et qui voudront mettre en œuvre les préconisations de la GN (date à définir).

La Gendarmerie Nationale agit ainsi selon un objectif de renforcer ses contacts en Eure-et-Loir : avec les municipalités (points réguliers sur infractions locales et risques nouveaux) et avec les habitants sur place, en complément de **services sécurisés et gratuits en ligne**, encore peu connus (pré-plainte, fraudes carte bancaire, signalement de violences, etc...). La Gendarmerie Nationale présentera aussi sa nouvelle organisation en rassemblant ses effectifs sur Brezolles et Senonches, avec un **accueil simplifié pour le public** à partir de cet été.

Pour aller plus loin, le Conseil Départemental a accepté d'étudier la tenue d'ateliers de **formation à l'usage du numérique** pour les habitants souhaitant une autonomie en vue d'effectuer leurs démarches par internet : à définir avec la ComCom, si possible en localisant ces ateliers au restaurant du village.

Et pour celles et ceux qui n'utilisent pas Internet, la **Maison France Service** de la ComCom a programmé des plages de RV à Senonches avec les agents des principales administrations (emploi, impôts, CAF, etc), afin de traiter de manière confidentielle les besoins de chacun et de constituer leurs dossiers sur Internet.

## → **Sécurité & Environnement : nuisibles / chenilles processionnaires et frelons asiatiques**

**Une place de cinéma sera offerte gracieusement** à toute personne qui signalera en mairie un nid de ces animaux nuisibles pour la biosphère. Il ne faut surtout pas intervenir soi-même, ou tenter de détruire un nid à coup de fusil : on ne ferait alors qu'accélérer la prolifération de ces nuisibles, dont l'apparition est signalée à Senonches notamment. Il y aura une affiche de la ComCom à diffuser.

La présence de familles de ragondins a été signalée aux abords de l'étang jouxtant l'étang communal des Pesles, et donne lieu à un piégeage sélectif pour éviter que les berges ne soient endommagées.

## → **Scolarité & transports scolaires : demande à la ComCom en attente**

La Saucelle compte 5 enfants supplémentaires (sur les trois prochaines années) en âge de fréquenter une école maternelle ou une école primaire. Du fait du caractère excentré des hameaux dans la commune, et surtout depuis la suppression de plusieurs arrêts de cars scolaires (motif : réduction de budget de la Région Centre Val de Loire), plus de la moitié des enfants Saucellois sont inscrits en dehors du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dont dépend La Saucelle.

Notre RPI s'en trouve fragilisé, comme beaucoup d'autres, alors qu'il est très apprécié des enfants et de leurs parents. Les frais de cantine posent problème dans le budget de la commune ainsi qu'aux familles. Et les aller-retour effectués en voiture chaque jour par les parents jusqu'à l'unique arrêt de cars scolaires au centre de notre village contribuent à l'effet de serre et creusent le budget mobilité des familles. Pour ces raisons, **la municipalité vient de demander à la Communauté de Communes** de rechercher une **solution de transport scolaire complémentaire** afin de ramener au RPI les enfants des familles qui le demandent. A ce stade, c'est **le lieu-dit La Petite Saucelle** qui enregistre le plus de demandes.

Cette demande n'avait pas été possible jusqu'ici, car seule la Région avait compétence en matière de transports scolaires. Or à la mi-2021, notre ComCom a voté pour la compétence « mobilité » afin de mettre en place des solutions complémentaires, à l'instar d'autres ComCom (La Loupe par ex.). La municipalité attend une réponse de la ComCom d'ici fin mai, de manière à ce que les familles puissent faire le choix du RPI toutes les fois que c'est possible pour elles, dès la rentrée 2022-2023.

→ **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et rénovation énergétique** : le futur PLUi est étudié depuis 2017 à l'échelle des 15 communes de la ComCom des Forêts du Perche, en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SDCOT) entre zones rurales et urbaines du Perche eurélien. Les dernières réunions du Conseil Communautaire des Forêts du Perche ont validé la prise en compte de plusieurs demandes, notamment de La Saucelle :

- pour ne pas entraver les travaux visant à **réduire les déperditions thermiques des bâtiments**, tout en préservant leur caractère traditionnel (isolation sous toiture, etc...) ;
- pour permettre la **production d'électricité en autoconsommation**, même en habitat dense.

Pour ces deux objectifs essentiels visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles et **le coût du chauffage**, il est rappelé que le **service public de conseils techniques et financement** d'isolation thermique Soliha/France Rénov est entièrement **gratuit pour tous les habitants** :

Les **permanences** sont **ouvertes à La Loupe** (2<sup>ème</sup> lundi / mois, sur RV au 02 37 21 32 71) ;

Dans une démarche exceptionnelle, France Rénov' a relancé en Eure-et-Loir un petit programme de **visites d'un conseiller sur place** pour les projets présentant des configurations complexes. Les habitants de La Saucelle peuvent demander une visite, notamment dans le cas de bâtiments dont la date de construction serait antérieure à 1900.

**Plan de zonage du futur PLUi : le 5 mai à 9h30** en mairie de Senonches il sera possible d'obtenir des précisions sur le zonage de ce futur PLUi (lequel n'a pratiquement pas évolué par rapport au zonage du PLU municipal établi en 2008 pour La Saucelle).

### → Environnement : Objectif Mares à La Saucelle

A la suite de la première 1/2 journée de travail (16/11/21) avec l'expert de l'association **Eure-et-Loir Nature**, notre commune est la seule d'Eure-et-Loir retenue dans le cadre du programme régional « Objectif Mares ». L'apport de ce programme se traduit par un inventaire précis faune et flore, et les conseils de réhabilitation/amélioration pour un total de 5 mares, communales ou privées. Le choix des mares est guidé par le souci de récolter et de guider les eaux pluviales afin d'éviter la dégradation des voies communales (La Cour du Puits, La Couvertière, Les Pesles, La Commanderie...)

Le protocole retenu implique de réaliser ce programme selon 3 passages au cours de l'année. (mars-avril, avril-mai, juin-juillet). La mise en œuvre des recommandations pourra s'opérer à l'automne, de préférence sous forme de chantier participatif, afin de partager l'expérience. Les prospections feront l'objet d'une réunion publique de restitution des résultats afin de valoriser les espèces identifiées de faune et flore, et les pratiques de gestion appropriées. Ce programme est entièrement subventionné par l'Etat, au travers du Plan de Relance National.

### → Sécurité : Protection incendie

- **Bouches d'incendie** : les pompiers utilisent 5 poteaux d'incendie ainsi que 5 bouches d'incendie. Depuis la dernière inspection annuelle de 2021, l'une de ces bouches a disparu, et 3 ont été endommagées. Ces dégradations obligent à des dépenses de réparation sans pouvoir faire jouer d'assurance, puisque les responsables des dégradations ne se sont pas déclarés.
- **Le réservoir du château d'eau de La Saucelle** constitue une ressource critique pour l'avenir, surtout avec la perspective de réchauffement climatique (et le risque grandissant d'incendie de forêt). La municipalité a écrit au Président du SIDEP afin de s'assurer des **travaux de réparation nécessaires du réservoir** aérien, dès le programme de travaux 2023. Ce réservoir évite à nos habitants des coupures d'eau prolongées lorsque rompt une canalisation principale de distribution d'eau potable en provenance des pompages dans la forêt de Senonches. Ceci est d'autant plus essentiel que le château d'eau est situé à une des extrémités de ce réseau principal de distribution du SIDEP.

Le SDIS rappelle dans tous les cas 3 aspects de **prévention, qui responsabilisent les habitants** :

- **Laisser les voies communales libres de tous obstacles**, pierres ou piquets ornementaux, de manière à permettre à 2 engins de lutte incendie de se croiser dans les hameaux ;
- Equiper son domicile des détecteurs de fumée afin d'alerter le plus tôt possible en cas de départ d'incendie. Et réviser les installations électriques, notamment les situations de prises multiples, et de surcharge sur certains circuits ;
- Faire entretenir les extincteurs (Groupama assure ce service chaque année à la mairie).
- Enfin **les propriétaires de bois** sont appelés à éradiquer les **plantations** aux abords des chemins communaux (fougères, etc...) **susceptibles de s'enflammer facilement en périodes de canicules**.
- La municipalité prévoit de poser des panneaux d'alerte contre **les incendies de forêt**, destinés aux promeneurs sur les chemins communaux à l'entrée de ces zones boisées.

## → Information et communication sur les services, notamment pour nouveaux habitants

L'équipe municipalité privilégie toujours le contact direct, plutôt que l'Internet. Car plus la dématérialisation des services publics progresse, plus le risque est grand d'un isolement des familles.

**Les habitants sont donc invités à venir en mairie pour leurs démarches et demandes de renseignements**, ce qui conduit souvent à leur faire découvrir des services méconnus et gratuits (la Maison France Service par ex.) ou des contacts utiles à leurs projets (conseils gratuits de Soliha/France Rénov pour la rénovation énergétique des habitations dernièrement).

Cette invitation au contact direct vaut en particulier **pour tous les nouveaux habitants**.

Trois canaux d'information sont destinés aux habitants : la distribution de quelques flyers papier pour les sujets importants et/ou urgents, le panneau d'affichage municipal en mairie, celui sur smartphone ou PC avec PanneauPocket, et le site internet des communes des Forêts du Perche pour les CR.

- PanneauPocket compte 150 abonnés. *Il n'est toutefois pas encore connu de toutes les familles utilisant des smartphones, notamment chez les nouveaux habitants.* Les panneaux les plus lus concernent la sécurité (calendrier des chasses consulté 700 fois en 6 mois par les promeneurs). Des reprises de panneaux sont opérées entre communes voisines. Un volet « culture du week-end » a été réintroduit depuis l'apaisement de la pandémie Covid19.
- Le site des communes de la ComCom enregistre les CR de Conseils Municipaux.
- L'encyclopédie en ligne Wikipédia est progressivement mise à jour avec des informations sur le patrimoine et l'accélération des changements climatiques à La Saucelle et environs.

## → Animations du village

**22 mai** (contenu à confirmer) : « Jeux Intervillages » organisés par et à La Framboisière, avec aussi La Saucelle, Jaudrais, Louvilliers, Mesnil-Thomas et la Puisaye. On recherche des participants à ces jeux.

**5 juin** : vide-grenier [*Association des Amis du Clos Genet org.*]

**25 juin** : concert d'inauguration de l'église peinte restaurée [*municipalité org.*]

**Juillet** (date à confirmer) : visites des 5 villages de la ComCom [*ComCom org.*] et Jacques Baston organisera la visite du village.

**6 août** : Marche des Etoiles avec association locale de marcheurs, puis observation astronomique avec l'association des Pléiades du Perche (*selon météo*), et inauguration du label « village étoilé » avec l'association ANPCEN de protection de la biodiversité nocturne [*ComCom org.*]

**20 août** (date à confirmer) : concert des Petites Mains Symphoniques [*municipalité org.*].

## → Questions diverses

Une question est posée sur les chemins de La Saucelle : il est répondu que le balisage a bien été restauré.

Une autre question portait sur la création d'un logo pour illustrer les documents relatifs au village sur Internet. Ce projet avait été stoppé à cause de la pandémie. Un tel logo pourrait être réalisé au travers d'un atelier participatif. Le maire répond qu'un animateur qualifié est recherché parmi les habitants.

\_\_\_ oo OO oo \_\_\_

Le conseil se termine à 23 heures.

